

Procès-Verbal - Séance du 9 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 9 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1er adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, M. POUESSEL, Mme LE SAUTER-LE BEL, M. BROGARD, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, M. OUTIN, Mme GRU, M. KERVICHE, Mme GUERRET, M. CASTILLON, Mme TREGOUET conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
4 septembre 2014

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 19
procurations : 0
votants : 19

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance: M. Alain BROGARD a été élu secrétaire de séance

◆ 2014 – 09 – 01 - Maison de Santé Pluridisciplinaire : demandes de subvention

Monsieur le Maire expose que le dossier de Maison de santé pluridisciplinaire avance normalement. La procédure de choix d'un architecte se poursuit.

Il convient maintenant de faire des demandes de financements auprès de l'Etat en ce qui concerne le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour une somme de 150.000 € et du Conseil Général du Morbihan pour un montant de 135.000 €. Les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la Région seront faites ultérieurement.

L'avancement du dossier ainsi qu'un plan de financement ont été ensuite dévoilés au conseil municipal par Jean-Paul Lembelembe, adjoint délégué et Jean-Michel Olivier, Directeur Général des services.

Jean-Paul Lembelembe rappelle que ce dossier a été présenté le mardi 2 septembre à la commission "santé" élargie à l'ensemble du conseil municipal.

Il souligne que la commission d'appel d'offres va se réunir prochainement pour auditionner les 3 cabinets d'architectes retenus dans la première phase de consultation.

Il précise que le dossier est le résultat du travail de nombreuses réunions avec les professionnels de santé intéressés pour participer au projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Jean-Michel Olivier donne ensuite l'ensemble des éléments du dossier (nombre de professionnels par spécialité, surfaces, coûts, financements...).

Il rappelle que les éléments financiers sont issus de l'étude de programmation réalisée à la demande de la commune par le cabinet CERUR.

Le plan de financement est présenté ainsi qu'il suit :

Total de l'opération HT :	1 400 000,00
FNADT	150 000,00
DETR	250 000,00
Région	100 000,00
Département	135 000,00
Autofinancement	765 000,00

La surface utile totale étant de 544 m², le prix du loyer mensuel peut être estimé actuellement à 8 €/m².

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'approuver le dossier tel qu'il est présenté
- Sollicite les aides financière de l'Etat dans le cadre du FNADT et du Département du Morbihan.
- Autorise le Maire à négocier l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cette Maison de Santé Pluridisciplinaire

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 09 – 01 :

Gérard Castillon a fait observer que c'était une très bonne idée d'élargir la commission "santé" pour évoquer ce dossier important pour Malestroit.

◆ **2014 – 09 – 02 - Square de la rue du Général de Gaulle :** proposition de nom

Monsieur le Maire expose que, lors de la dernière séance, le conseil avait décidé de surseoir à la dénomination du nouveau square de la rue du Général de Gaulle, une autre proposition ayant été faite pour l'attribution d'un nom de lieu à Eugène Kerhervé sur l'espace vert à côté de la salle des fêtes.

Le conseil municipal doit prendre ce soir une décision entre ces deux propositions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de dénommer le nouvel espace communal situé en haut de la rue du Général de Gaulle : "Square Eugène KERHERVE".

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 09 – 02 :

Michelle Le Sauter-Le Bel a indiqué qu'il était normal de donner le nom d'Eugène Kerhervé à cet emplacement qui a été le siège original de son entreprise.

◆ **2014 – 09 -03 - Réaménagement de la Mairie :** proposition de délocalisation de la salle des mariages et de la salle du conseil

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation de la mairie a été suspendu dans l'attente de propositions de l'architecte pour d'autres solutions permettant de réduire les coûts.

Parmi ces solutions et pour gagner de l'espace dans le bâtiment actuel, il a été envisagé la délocalisation de la salle du conseil municipal et de la salle des mariages dans la salle Nominoë.

L'idée serait de réaliser à terme un pôle administratif municipal comprenant la mairie, la salle Jehan et la salle Nominoë avec la possibilité, dans quelques années, de relier les deux corps de bâtiments. Cette solution aurait l'avantage d'optimiser les bâtiments existants en créant des bureaux dans les 2 salles actuelles du conseil municipal et des mariages.

D'autre part, si, lors du prochain recensement, Malestroit franchit la barre des 2500 habitants, la salle Nominoë permettra d'accueillir 23 conseillers municipaux ainsi que le public et la presse dans de bonnes conditions.

Le nouveau projet de mairie serait donc beaucoup moins coûteux.

Si le conseil municipal donne un avis favorable, la demande sera faite officiellement au Procureur de la République qui est seul habilité à autoriser les mariages dans un bâtiment n'étant pas actuellement relié physiquement au bâtiment principal de la Mairie.

Il explique d'autre part que récemment un mariage a été célébré, avec l'autorisation du procureur dans la salle Nominoë qui ne pose aucun problème d'accessibilité. La demande avait été formulée par la famille pour permettre l'accès à la cérémonie d'une personne handicapée en fauteuil roulant.

Après délibération, le conseil municipal décide par 16 voix Pour et 3 voix Contre (M. Castillon, Mmes Guerret et Trégouët) que, pour optimiser l'espace nécessaire à la réhabilitation de l'hôtel de ville et le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite comme le veut la loi, il est nécessaire de travailler sur l'hypothèse de regrouper la mairie actuelle avec la salle Nominoë et la salle Jehan dans un pôle administratif communal unique.

Le conseil municipal, par 16 voix Pour et 3 voix Contre, décide de valider l'idée de réaliser dans l'avenir un nouvel hôtel de ville qui pourrait comprendre la mairie actuelle, la salle Nominoë et la salle Jehan et donc de considérer que la salle du conseil municipal et la salle des mariages seront implantées dans l'actuelle salle Nominoë.

Le conseil municipal demande donc à Monsieur le Maire de solliciter auprès du Procureur de la République l'autorisation de célébrer dès à présent les mariages dans la Salle Nominoë, accessible aux personnes à mobilité réduite, en cas de nécessité et, d'autre part, d'autoriser la commune à intégrer, dans le futur projet de regroupement de bâtiments affectés au nouvel hôtel de ville, la salle des mariages dans le bâtiment actuel dénommé "salle Nominoë" qui deviendrait la salle du conseil municipal.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 09 – 03 :

Michelle Le Sauter-Le Bel a indiqué que la salle Nominoë était parfaitement adaptée à l'accueil des personnes handicapées.

Evelyne Guerret et Gérard Castillon se sont étonnés que la commission des travaux ne se soit pas réunie pour évoquer ce projet et demande où en est l'avancement du dossier de réhabilitation de la mairie par Monsieur Burgaud, architecte.

Bruno Gicquello a rappelé que l'ancien projet avait été rejeté par la nouvelle municipalité en raison de son coût trop élevé.

Il a souligné qu'il était important qu'une solution soit proposée pour la célébration des mariages dans une salle accessible aux handicapés.

Michelle Trégouët a précisé que l'accessibilité n'était pas uniquement liée aux mariages mais concernait le quotidien des personnes à mobilité réduite ou des familles avec enfants en poussette qui se rendent à la mairie effectuer des démarches administratives.

Bruno Gicquello a rappelé qu'il fallait trouver de la place pour les bureaux puisque l'extension vers l'arrière était abandonnée et qu'il souhaitait que les bâtiments situés face à la mairie soient utilisés. La délocalisation de la salle du conseil municipal et de la salle des mariages permettrait de récupérer des surfaces utiles de bureaux.

◆ **2014 – 09 – 04 - Syndicat "Eau du Morbihan" : modification statutaire**

Monsieur le Maire expose que le comité syndical de "Eau du Morbihan", lors de sa réunion du 27 juin 2014 et à la demande du Préfet du Morbihan, a approuvé les modifications des annexes des statuts portant sur la composition du syndicat et sur des reformulations et précisions de certains articles prenant en compte certaines évolutions législatives.

La délibération du syndicat "Eau du Morbihan" ainsi que le projet de modification de statuts ont été transmis aux conseillers municipaux avec les convocations.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modifications des statuts et des annexes des statuts du syndicat "Eau du Morbihan" telles que présentées et adoptées par le comité syndical du 27 juin 2014.
- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 09 – 04 :

Néant

◆ **2014 – 09 – 05 - Travaux de voirie : demande de subvention au Conseil Général**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil municipal vote des crédits pour réaliser des travaux sur la voirie communale.

Après délibération le Conseil municipal décide de solliciter une subvention de 20% sur un montant minimum de travaux de 14.375 € hors taxes pour l'année 2015 dans le cadre du programme départemental d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et rurale.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 09 – 05 :

Evelyne Guerret demande des précisions sur les travaux prévus.

Il lui est répondu que cela sera décidé en commission des travaux pour 2015.

◆ **2014 – 09 – 06 - Lotissement des Etrelots : vente de 9 logements sur 30**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la politique sociale de l'accession à la propriété, BSH (Bretagne Sud Habitat) envisage la vente des pavillons de la résidence des Etrelots, rue René Cassin.

Bretagne Sud Habitat proposera la vente de 4 logements de type 2, 10 logements de type 3, 12 logements de type 4 et 4 logements de type 5.

Cependant, sur les 30 logements mis en vente, 9 pavillons seulement seront vendus.

Les logements seront proposés en priorité aux locataires occupants qui bénéficieraient d'un prix de vente minoré. Les locataires ne souhaitant pas entrer dans cette démarche d'acquisition continueront à occuper leur logement.

Les logements vacants seront proposés en priorité aux locataires de Bretagne Sud Habitat puis à tout autre accédant se faisant connaître.

Le conseil municipal doit approuver ce projet de vente.

Il est proposé de donner un avis favorable à ce projet sachant que, lors de notre rencontre en mairie, BSH s'est engagé à réaliser, en compensation de cette vente, des pavillons locatifs derrière le Foyer Logement.

Il est cependant souhaitable, dans l'intérêt des futurs acquéreurs que, dans la délibération, le conseil municipal émette une condition, à savoir, que les futurs acquéreurs seront accompagnés par BSH en lien avec la CCVOL dans leurs démarches de réhabilitation de leur logement notamment dans le domaine des économies d'énergie.

Il sera fait également mention d'une servitude pour l'entretien du réseau d'éclairage public.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet de vente de 9 logements de la résidence des Etrelots avec les réserves suivantes :

Un accompagnement sera prévu par BSH, en lien avec la CCVOL, pour que les acquéreurs puissent bénéficier d'aides financières dans le cadre de la réhabilitation de leur pavillon, notamment dans le domaine des économies d'énergie.

Une servitude au nom de la commune sera conservée pour l'entretien du réseau d'éclairage public communal.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 09 – 06 :

Evelyne Guerret a rappelé que, lors de la précédente opération de construction de logements sociaux derrière le foyer-logement, il y avait eu des problèmes avec BSH, notamment au niveau de la toiture. Dès lors il conviendra d'être prudent si BSH envisage de renouveler cette opération.

◆ **2014 – 09 – 07 – Subvention exceptionnelle : Olympiade des métiers**

Monsieur le Maire signale qu'une jeune Malestroyenne, Adeline Pongérard, participe aux Olympiades des métiers au niveau européen qui se déroulera à Lille en octobre prochain.

Adeline Pongérard a déjà participé à ce concours en 2012. Elle avait reçu la médaille d'or de la région Bretagne et la médaille de Bronze au niveau national.

Pour préparer ce concours européen, elle doit faire l'acquisition de matériel pour un montant de 617,40 € et sollicite une aide de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipale approuve la proposition de l'exécutif d'encourager cette jeune Malestroyenne en lui attribuant une aide financière de 200 €.

Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 09 – 07 :

Néant

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Cimetière

Evelyne Guerret a signalé qu'il faudrait repeindre les fontaines du cimetière.

- Personnel communal

Bruno Gicquello a fait part de plusieurs recrutements dans le cadre des emplois aidés par l'Etat : 2 postes à 20 h/semaine pour des ex-employés de l'entreprise Doux et un recrutement d'animateur sportif à temps plein dans le cadre d'un contrat d'avenir.

- Rythmes scolaires

En réponse à une question de Michelle Trégouët, Carole Blanco-Hercelin, présidente du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Groupe Scolaire Public, a donné des précisions sur les TAP (Temps d'Animations Péri-scolaires) prévus dans le cadre de la réforme.

Elle a précisé également que le coût était évalué actuellement à 150 € par élève.

- Animations de l'été

Bruno Gicquello a fait le point sur les animations de l'été qui ont été nombreuses et ont connu un grand succès.

- Mise en valeur de vitrines en centre ancien

Christian Guillemot a rappelé le gros succès rencontré par les vitrines des commerces vacants des rues du centre ancien qui ont été nettoyées et agrémentées par des expositions.

- Musée de la Résistance

Evelyne Guerret a demandé des informations sur le devenir du Musée de la Résistance

Christian Guillemot a informé le conseil que, lors de la dernière réunion du conseil communautaire, ce sujet a été mis à l'ordre du jour mais qu'aucune décision n'a été prise.

- Nurserie Numérique

Christian Guillemot a fait part du succès de la nurserie numérique qui, de 6 projets à l'origine, va passer à 10. Un logement communal situé au-dessus de la trésorerie a été aménagé en bureaux pour accueillir les nouveaux projets.

- Syndicat d'initiatives

Bruno Gicquello a indiqué que le syndicat d'initiatives a lancé deux nouvelles activités : le baby-gym et l'animation de plus jeunes dans la discipline du judo.

- Réserve communale de Sécurité civile

Bruno Gicquello a signalé que, durant l'été, une quinzaine de bénévoles ont encadré plusieurs festivités. Ces bénévoles seront intégrés dans la future réserve communale de sécurité civile qui sera proposée dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.